

**DINF- Service Immeubles, Patrimoine et Logistique**  
**Rencontre développement durable du 28 septembre 2006**

**Présentation du "Fil rouge" à l'intention des chefs de projet**

**NOTE DE SEANCE**

MM Golay, Perrette et Roulet présentent le fil rouge, travail de M. Roulet avec la collaboration de MM Fusté et Barilier.

**Origine**

L'idée de synthétiser les bonnes questions à se poser au bon moment était présente dès le départ de la démarche développement durable au sein du Service. Elle est aujourd'hui possible grâce aux acquis de ces 6 ans: les contenus ont été cernés, les outils développés et validés, des exigences et objectifs définis. Les expériences sont là, et peuvent être intégrées dans les pratiques professionnelles.

Sa présentation de ce jour boucle une étape.

**Objectifs**

S'inscrire dans le développement durable est une claire volonté politique de l'Etat de Vaud, du DINF et du SIPAL. Cette question ne se discute pas, et d'ailleurs quand on voit l'évolution de notre société, on se rend compte qu'on n'a pas d'autre choix. Il lie chaque collaboratrice et collaborateur de l'Etat (devoir) mais demande qu'on mette en place des aides et des accompagnements (droits).

Le développement durable étant par nature systémique et non binaire, tout référentiel ne peut être qu'un appui à la synthèse que le chef de projet doit faire en fonction des circonstances.

**Nature**

Le document doit être une table des matières, un guide, un point de repère facile à utiliser. C'est pourquoi il a été voulu qu'il tienne sur deux pages. Son contenu doit être intégré par ses usagers, il est condensé, il doit se lire comme un concentré de références.

Il exprime les choix que le SIPAL comme maître d'ouvrage a faits parmi les critères de la recommandation SIA 112/I, en réalité seuls 8 d'entre eux ont été considérés comme non pertinents aux activités du SIPAL. La recommandation les développe alors que le fil rouge n'en donne que le titre. Ce choix lie aussi les mandataires bien entendu.

Pour le reste, le fil rouge renvoie à des référentiels existants, dans leur état actuel, aux objectifs et cibles retenus par l'Etat de Vaud en matière financière, énergétique ou de déchets, notamment, et liste les outils obligatoires et certains autres selon les phases, qui comprennent aussi les enjeux de l'exploitation.

Le document propose aussi un regard sur les moments cruciaux où il faut se préoccuper des divers éléments listés, en les classant en non pertinents, en pertinents et en éléments dont la pertinence doit être vérifiée.

Le critère économique, entendu au sens des coûts externes et du long terme également, est un élément constitutif du développement durable.

La philosophie du développement durable est en amont de ce document, qui liste ce qui a été retenu au sein du SIPAL mais qui ne constitue pas une synthèse des contenus du développement durable en général.

Enfin, le fil rouge est évolutif et prendra en compte tant les expériences faites que les évolutions intervenues.

**Utilisation**

Le fil rouge doit aider à s'y retrouver dans le foisonnement d'outils, de références et de recommandations et s'inscrit dans la démarche du suivi des projets, à travers les trois étapes que sont la définition des objectifs, des concepts et du projet.

La construction durable n'est pas un créneau accessible à une minorité de chefs de projet seulement, souvent motivés par des opérations modèles correspondant à leurs inclinations. Elle est dorénavant intégrée au quotidien et établie comme norme qui s'impose à tous les projets et à tous les chefs de projet-

